

AFFAIRE No 30 - DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS DE 1987

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander d'effectuer les modifications suivantes :

BUDGET DE LA VILLEVirement de crédit

Du chap. 945 - art. 657 - Subventions à divers	-	<u>202 500</u>
Pour chap. 951 - art. 657 - Subvention au Bureau d'Habitat Social	+	<u>202 500</u>

BUDGET DU BUREAU D'HABITAT SOCIALRattachements budgétairesDépenses

Art. 638 - Prime d'assurances	40 500
Art. 665-1 - Frais d'actes notariés	162 000
	<u>202 500</u>

Recettes

Art. 7360 - Subvention Mairie	<u>202 500</u>
-------------------------------------	----------------

Je mets cette affaire aux voix.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DE LA COMMISSION.

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable.

M. GERARD M. : Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport, ainsi que l'avis de la Commission,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION

Le 13 MAI 1987

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2
mars 1982 relative aux droits et
libertés des Communes, des Départe-
ments et des Régions

M. ANNETTE : Monsieur le Maire, je voudrais connaître l'heureux bénéficiaire du véhicule ayant coûté 216 000 Francs et acquis auprès de DE LA HOGUE ET GUEZE, le représentant local de B.M.W. ?...

LE MAIRE : Quel est le numéro de l'arrêté correspondant ?

M. ANNETTE : Il s'agit de l'arrêté n° 307, en date du 24 avril 1987 -qui est donc très récent-.

S'agit-il d'une voiture de rallye ?...

LE MAIRE : Il y a les mêmes au Conseil Régional.

M. ANNETTE : Il n'y a pas de B.M.W. au Conseil Régional.

LE MAIRE : Non. Mais, il y a des turbos...

M. ANNETTE : Peut-être, mais de marque française : Renault.

Nous devrions acheter français.

LE MAIRE : Ici, c'est européen.

Je tiens à expliquer cette acquisition sans détours : il s'agit de la voiture affectée au maire -à noter que cela fait quatre ans que ce véhicule n'a pas été changé-.

M. ANNETTE : Vous vous déplacez à pieds !?...

LE MAIRE : Non, je circule dans la voiture officielle.

M. ANNETTE : On aurait quand même pu acheter une voiture de marque française.

LE MAIRE : L'ancienne voiture mise à ma disposition a été accidentée. Il y a eu alors une ristourne de 35 000 Francs non récupérable. Il fallait acheter une autre voiture pour pouvoir le faire.

Je pense que vous ne contestez pas le fait que je puisse disposer d'un véhicule dans le cadre de mes fonctions.

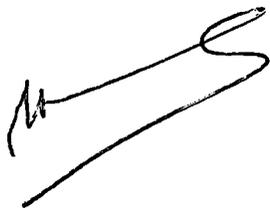
M. ANNETTE : Pas du tout.

LE MAIRE : Merci.

LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, à présent, je vais clore cette séance en vous remerciant tous de votre collaboration et en félicitant les services administratifs et techniques pour la présentation des rapports traités lors de ce Conseil.

Séance levée à 19 H 15.

Le Secrétaire de Séance,
Marc GERARD



Le Maire
Auguste LEGROS

